2013
CIPV SECRÉTARIAT
RAPPORT

Convention Internationale Pour la Protection des Végétaux

Protéger les Ressources Végétales Contre les Organismes Nuisibles

Sommaire

Message du Secrétaire *1*

Message du Coordonnateur *2*

Membres de la CIPV *13*

Secrétariat *3*

Gouvernance *5*

Établissement de normes *6*

Renforcement des capacités *12*

Organe subsidiaire chargé du règlement des différends *18*

Obligations des pays en matière d'établissement de rapports *20*

Activités de liaison *23*

Autres activités *25*

Aperçu financier *27*

Message du *Secrétaire*

Quoi de plus agréable que d'évoquer les progrès accomplis par la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) l'année passée? Nous comptons aujourd'hui 181 parties contractantes à la Convention et, lentement, la CIPV gagne en visibilité partout dans le monde et commence à être appréciée pour son action. Nous sommes en pleine évolution et c'est ainsi que, au sein de notre organisation hôte, la FAO, le Secrétariat est transféré au Bureau du Sous-Directeur général chargé du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (AG), ce qui aura à terme des incidences positives sur la CIPV. En outre, le Secrétariat de la CIPV a noué de nouvelles relations et en a consolidé d'anciennes et il joue clairement le rôle de chef de file parmi les trois organisations sœurs qui s'occupent des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), dès lors qu'il s'agit d'innover dans la façon de travailler. Ces résultats montrent à l'évidence que cela tient en grande partie à l'alignement de nos activités sur le nouveau Cadre stratégique adopté en 2012. Celui-ci a contribué à clarifier le rôle de la CIPV, en étant centré sur les quatre grands défis mondiaux que sont l'alimentation et l'agriculture, le commerce, l'environnement et le développement.

L'année dernière a été marquée par quelques changements importants. Le premier est l'adoption d'un nouveau règlement intérieur de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), qui comporte des directives relatives à la sélection du Président du Bureau de la CMP. Grâce à cette disposition unique, un plus grand nombre de représentants de pays pourront occuper le poste de Président du Bureau au fil du temps. De plus, à l'avenir, la transition entre les équipes à la tête de la CMP s'effectuera beaucoup plus en douceur et la Commission consacrera davantage de temps aux travaux qui sont les siens plutôt qu'à des procédures. En ce qui concerne l'enregistrement au niveau mondial du symbole visé dans la Norme internationale des mesures phytosanitaires (NIMP) 15, le Secrétariat progresse aussi, puisqu'un grand nombre de pays procèdent actuellement à l'enregistrement ou au réenregistrement du symbole. En outre, la CIPV a concentré ses efforts dans le domaine du renforcement des capacités et a obtenu des résultats appréciables, avec la création du Comité chargé du renforcement des capacités, la publication de nouveaux manuels et une reconnaissance plus générale de la CIPV dans le monde entier.

Des problèmes subsistent. Partout, les organisations nationales de la protection des végétaux continuent à recevoir un financement qui n'est pas à la hauteur des incidences qu'elles ont dans leurs pays respectifs. L'importance de la protection des plantes est encore mal comprise dans le monde et l'on observe de nombreux chevauchement d'activités d'organisations internationales qui s'efforcent de protéger les végétaux des organismes nuisibles mais qui ne veillent pas suffisamment à coordonner les ressources. Nous faisons de notre mieux mais je vous demande de nous aider autant que vous le pouvez à faire parvenir un message fort dans votre pays.

Enfin, nous avons bien avancé pour ce qui est de l'établissement d'une présentation plus claire de la situation financière de la CIPV et nous espérons continuer en ce sens. Naturellement, à cet égard, nous comptons sur une augmen-

tation des ressources mobilisées auprès de nos partenaires traditionnels et de partenaires non traditionnels. Nous nourrissons de grands espoirs quant à la poursuite fructueuse des principaux projets de la CIPV, notamment le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV, les nouvelles actions en matière de renforcement des capacités et les efforts que nous déployons en permanence dans le domaine de l'établissement de normes en vue de produire des normes utiles et pragmatiques qui protègent la santé des plantes et facilitent le commerce.

Yukio Yokoi
Secrétaire, Secrétariat de la CIPV

Message du *coordonnateur*

Quelle meilleure occasion que cette neuvième session de la CMP, pour réfléchir sur le passé, le présent et l'avenir de la CIPV? Les menaces qui pèsent sur la santé des plantes de par le monde ne manquent pas, contrairement aux ressources, tant humaines que financières. Nous avons besoin de ces ressources, à la fois chez nos parties contractantes et au Secrétariat, pour mener une action mondiale soutenue qui anticipe les menaces au lieu d'être toujours en train de les rattraper.

À cette fin, il faut notamment faire comprendre que les risques phytosanitaires qui menacent la santé des plantes sont tout simplement aussi graves, même si leurs conséquences sont moins immédiates, que les risques qui pèsent sur la santé humaine ou la santé animale. En définitive, il ne peut pas y avoir de vie sur la Terre sans végétaux.

Il est capital de diffuser le message relatif à la protection des plantes dans le monde entier et c'est pourquoi la formulation du message revêt autant d'importance. La CIPV dispose d'une stratégie en matière de communication mais le plan de travail est encore en cours d'élaboration. Il est certes regrettable qu'il ne soit pas encore prêt mais le Secrétariat a fait appel à une société professionnelle de la communication, de manière que le plan de travail soit bien conçu et demande le moins possible de ressources disponibles pour avoir un impact à l'échelle mondiale. C'est une tâche importante qui mobilise toute l'attention voulue et seules des circonstances imprévues liées aux ressources font que le plan de travail ne sera pas prêt à temps pour la neuvième session de la CMP.

À l'heure où nous nous penchons sur les résultats de l'année passée et réfléchissons à l'avenir, nous devrions nous demander comment faire pour que la santé des végétaux soit enfin prise au sérieux, à égalité avec la santé humaine et la santé animale, et pour qu'elle mobilise des ressources suffisantes. Le Secrétariat s'attache à travailler dur pour appuyer la mission définie par la nouveau Cadre stratégique et à collaborer avec toutes les parties contractantes pour continuer à renforcer la CIPV.

Craig Fedchock
Coordonnateur, Secrétariat de la CIPV

Secrétariat de la CIPV

Le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) est hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le personnel permanent de neuf personnes se compose de six fonctionnaires du cadre organique et de trois employés administratifs. Ce groupe est appuyé par un certain nombre de consultants, du personnel administratif temporaire et du personnel dont le temps de travail correspond à une contribution en nature.

Le financement du fonctionnement et du personnel du Secrétariat provient de deux sources: les allocations budgétaires de la FAO (budget ordinaire) et des fonds fiduciaires (ressources extrabudgétaires). Le programme de travail actuel est financé par les deux sources à hauteur de montants à peu près égaux, ce qui signifie que près de la moitié des activités du Secrétariat est tributaire de ressources extérieures.

L'année 2013 a été marquée par le transfert du Secrétariat: celui-ci a désormais rang de département, placé directement sous l'autorité du Sous-Directeur général chargé du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs, alors qu'il était précédemment rattaché à la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP). Étant donné que le Secrétariat de la CIPV opère en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, ce qui lui confère une certaine indépendance à l'égard de la FAO, le fait qu'il ait désormais rang de département renforce sa liberté opérationnelle. D'un autre côté, ce changement peut mettre le Secrétariat en difficulté car il doit assumer des responsabilités supplémentaires, prises en charge jusque-là par la Division.

Le plus grand défi qui se pose actuellement au Secrétariat consiste à maintenir le niveau de service offert aux parties contractantes et, dans la mesure du possible, à améliorer le programme de travail. Pour parvenir à relever un tel défi, il est impératif de disposer d'un financement extrabudgétaire accru et durable et de remanier la structure du personnel, afin d'offrir des perspectives de carrière aux jeunes membres du personnel et de garantir la continuité des activités.

Objectifs pour 2014

Le Secrétariat a de nombreux objectifs, mais ceux qui sont énumérés ci-après revêtent une importance particulière pour garantir le maintien de son bon fonctionnement:

- Trouver de nouvelles ressources et mettre en place des partenariats en matière de ressources
- Établir un système durable de personnel du Secrétariat
- Continuer à améliorer l'établissement des rapports financiers
- Conserver le rôle de chef de file parmi les trois organisations sœurs s'occupant des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) (Organisation mondiale de la santé animale (OIE), Codex et CIPV)
- S'intégrer avec succès au niveau départemental

Pour tout complément d'information, voir:
https://www.ippc.int/publications/secretariat-update

Le Secrétariat de la CIPV en Mars 2014

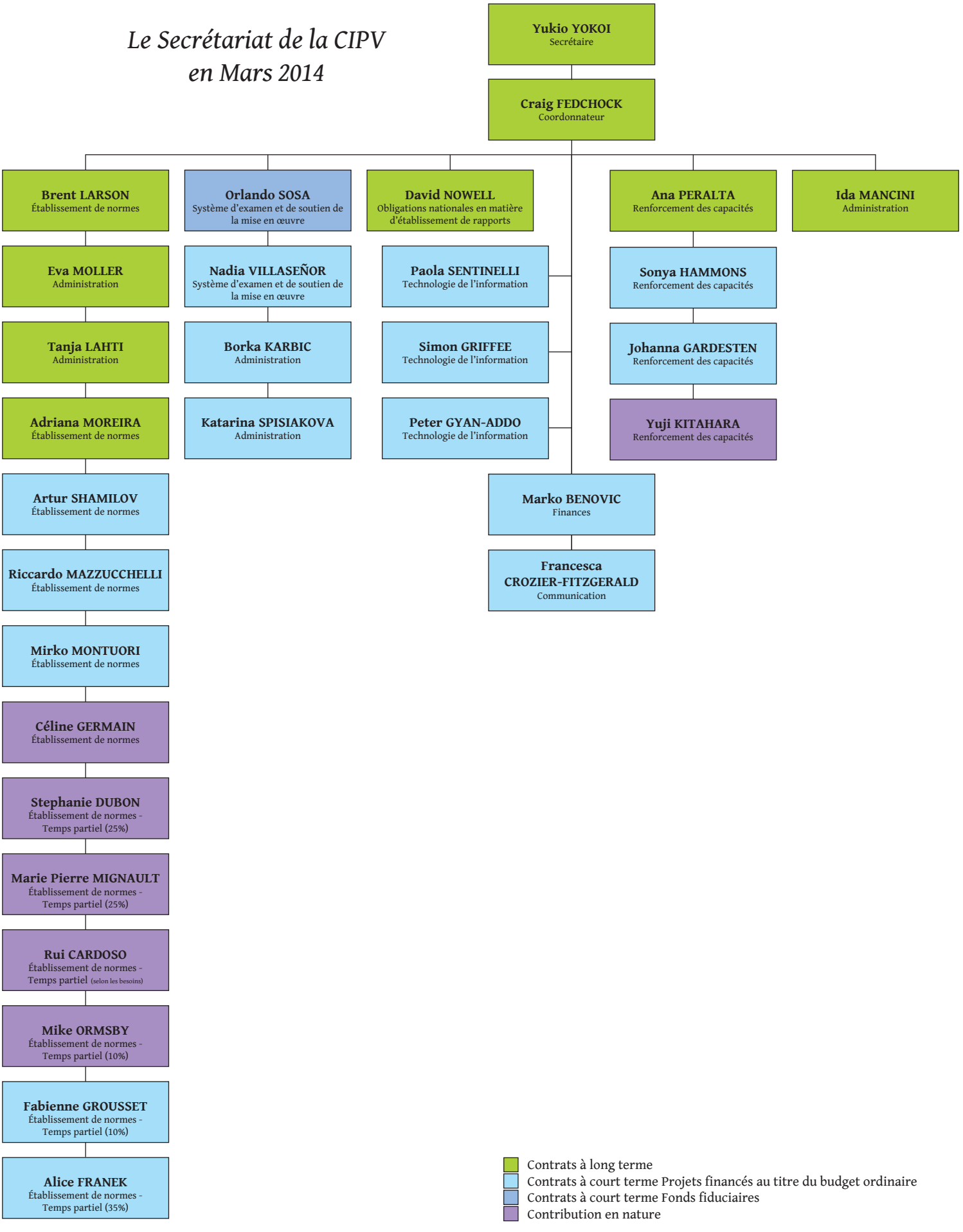

Gouvernance de la CIPV

Bureau CMP

Bureau CMP

Le Bureau, composé de sept membres élus est l'organe exécutif de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP). Il adresse au Secrétariat de la CIPV et à la CMP des avis sur les orientations stratégiques, la coopération et la gestion financière et opérationnelle. La candidature de chacun des sept membres est proposée par une région de la CIPV. Les membres sont élus pour un mandat de deux ans qui peut être reconduit par la suite.

Le Secrétariat invite toutes les parties contractantes à se joindre à lui pour remercier les membres du Bureau qui ont accepté cette tâche au cours des deux dernières années, outre les fonctions dont ils s'acquittent déjà dans leur organisation nationale de la protection des végétaux.

Commission des mesures phytosanitaires

L'année 2014 verra la tenue de la neuvième session de la CMP, celle-ci ayant succédé à la Commission intérimaire qui s'est réunie sept fois avant l'entrée en vigueur des modifications de la CIPV. La CMP est l'organe directeur de la CIPV. Sa mission consiste à faciliter la coopération entre les pays, afin de protéger les ressources végétales naturelles et cultivées mondiales contre la dissémination et l'introduction d'organismes nuisibles aux végétaux, tout en ayant le moins d'incidences possible sur les déplacements internationaux de biens et de personnes.

La CMP se réunit une fois par an et est gérée pendant l'intervalle par son Bureau, qui émet des avis, assure l'administration et prend des décisions tout au long de l'année qui sépare deux sessions de la CMP. La CMP a deux organes subsidiaires: le Comité des normes et l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends. Un troisième groupe, le Comité chargé du renforcement des capacités, qui n'est pas un organe officiel de la CIPV, fournit des éléments et des avis relatifs au plan de travail en matière de renforcement des capacités.

Il convient de saluer, cette année, l'adhésion du Lesotho et du Soudan du Sud, en tant que 180e et 181e pays membres de la CIPV.

Principaux événements de 2013

À sa huitième session, tenue à Rome en avril 2013, la CMP a adopté des modifications de son règlement intérieur. Le 8 novembre 2013, le Directeur général de la FAO a approuvé les modifications, conformément aux dispositions de l'article XIV du Règlement intérieur de la CMP. Les modifications ont pris effet à la date de leur approbation, c'est-à-dire le 8 novembre 2013.

L'année dernière, la CMP a aussi adopté des directives relatives à la sélection du Président du Bureau de la CMP qui visent à favoriser une plus large représentation de tous les membres. Ces directives établissent un processus de sélection qui permet aux quatre régions comptant le nombre le plus élevé de parties contractantes d'avoir les mêmes chances que les trois autres régions, plus petites, pendant le processus de sélection ordinaire du Président de la CMP.

L'année 2013 a aussi été marquée par la signature et l'entrée en vigueur du contrat de la FAO avec la société italienne SOCIETÀ ITALIANA BREVETTI (SIB) aux fins de l'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15 dans le monde entier. La société SIB qui a déjà remporté des marchés par le passé, est le nouvel adjudicataire. Elle s'est immédiatement mise au travail pour procéder à l'enregistrement du symbole dans les près de 75 pays où l'enregistrement arrivait à expiration à la fin de septembre. Le Secrétariat tient à remercier le Bureau juridique de la FAO pour l'appui qu'il a fourni à la CIPV dans cette démarche.

Établissement de normes

Participer

Pour améliorer l'aptitude des divers acteurs à participer pleinement au processus d'établissement de normes, le Secrétariat de la CIPV a produit plusieurs séries de matériels de formation:

- Une série de cinq présentations a été mise au point dans le but d'aider les parties contractantes à participer au processus d'établissement de normes. Elle a été conçue à l'origine par l'équipe chargée de l'établissement de normes, pour appuyer un projet de la FAO en Afrique centrale. Les présentations en anglais et en français sont mises en ligne sur le Portail phytosanitaire international (PPI) et les parties contractantes sont encouragées à les utiliser. (*https://www.ippc.int/core-activities/standards-setting/training-materials*).
- Un manuel consacré aux bonnes pratiques en matière de participation aux réunions du Comité des normes et un test d'auto-évaluation en ligne. Les nouveaux membres du Comité des normes ont commencé à utiliser ce matériel

Comité des normes, Novembre 2013, Rome, Italie

qui les aide à comprendre ce que l'on attend d'eux. Le Secrétariat a également mis sur pied un programme de tutorat consistant à faire parrainer les nouveaux membres du Comité des normes par des membres chevronnés capables de les conseiller. Le programme a déjà donné d'excellents résultats (*https://www.ippc.int/publications/good-practices-participation-sc-meetings*).

L'art de rédiger des normes: aperçu des réunions d'établissement de normes tenues en 2013

- 2 réunions du Comité des normes
- 1 réunion du Groupe de travail du Comité des normes (CN-7)
- 4 réunions de groupes techniques: Groupe technique sur le Glossaire, Groupe technique sur les protocoles de diagnostic, Groupe technique sur la quarantaine forestière et Groupe technique sur les traitements phytosanitaires
- 11 réunions virtuelles de groupes techniques (Groupe technique sur les protocoles de diagnostic: 2, Groupe technique sur la quarantaine forestière: 5 et Groupe technique sur les traitements phytosanitaires: 4)
- 2 réunions de groupes de travail d'experts

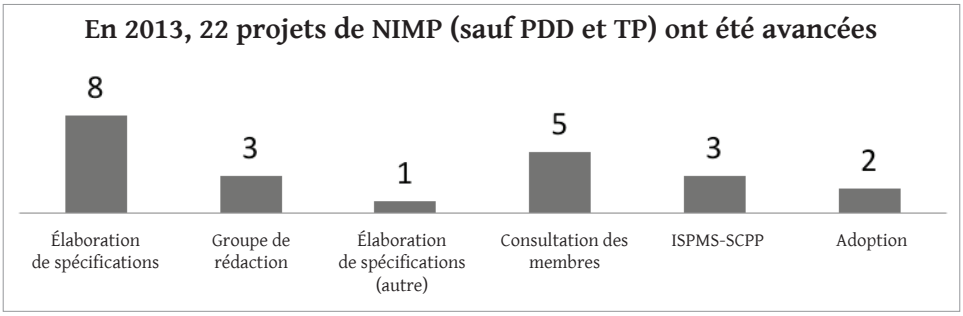

Normes internationales des mesures phytosanitaires (NIMP) et spécifications publiées et mises à jour en 2013:

- 12 NIMP adoptées par la CMP à sa huitième session (2013): 2 dans chaque langue de travail de la FAO
- Les versions russes de 41 NIMP (dont des protocoles de diagnostic et des traitements phytosanitaires) adoptées par la CMP à sa huitième session
- À sa huitième session (2013), la CMP a pris note de 16 NIMP ayant fait l'objet d'un contrôle par les groupes d'examen linguistique: 4 en chinois, 6 en français et 6 en espagnol
- À sa huitième session (2013), la CMP a pris note de 7 NIMP comportant des corrections à insérer
- Le Comité des normes a approuvé 15 spécifications: 5 en anglais, 5 en français et 5 en espagnol
- Le Comité des normes a mis à jour 24 spécifications: versions anglaises
- Pour la première fois, 50 spécifications ont été publiées en français et en espagnol.

Autres publications liées à l'établissement de normes

- Glossaire annoté: Document explicatif relatif à la NIMP 5: Glossaire des termes phytosanitaires
- Manuel de procédure pour l'établissement de normes de la CIPV, 2013
- Guide de style de la CIPV: conseils destinés aux groupes d'experts chargés de la rédaction
- Bonnes pratiques en matière de participation aux réunions du Comité des normes

La parole aux membres!

En 2013, plus de 5 700 observations de membres ont été reçues pendant les périodes de consultation des membres:

- 1 consultation des membres sur des projets de NIMP (juillet): 5 projets de NIMP, 2 protocoles de diagnostic et 1 traitement phytosanitaire
- 2 consultations des membres ont porté sur 5 projets de spécifications (juin et décembre)
- 1 période de consultation sur les questions de fond (juin): 3 projets de NIMP

L'établissement de normes se convertit aux nouvelles technologies

- Le Comité des normes a pris 29 décisions par voie électronique, en recourant aux forums et aux sondages en ligne. Le Secrétariat a tenu plus de 50 réunions au moyen d'outils virtuels tels que Skype, Adobe Connect et GoToMeetings.com.
- Onze de ces réunions ont été des réunions virtuelles de groupes techniques. Ces innovations font gagner du temps et de l'argent et permettent aux experts de se concerter pour régler les questions urgentes.
- À sa neuvième session (2014), la CMP devrait approuver un nouvel appendice à la NIMP 12:2011 sur l'emploi des certificats phytosanitaires électroniques.
- Le Secrétariat évalue actuellement ses besoins en matière de technologies de l'information, notamment en ce qui concerne le PPI, le système en ligne de communication des observations, la page des ressources phytosanitaires et l'outil d'évaluation de la capacité phytosanitaire, afin de trouver les meilleurs moyens de moderniser la participation des parties prenantes aux processus de la CIPV.

Grande nouvelle en matière de lutte contre la mouche des fruits:

Pour aider à la mise au point de traitements contre le complexe *Bactrocera dorsalis*, le Japon a proposé d'accueillir une consultation d'experts qui réunira des spécialistes de la mouche des fruits venus du monde entier pour se pencher sur les aspects scientifiques du développement de traitements phytosanitaires. Les concepteurs de traitements pourront discuter de leurs problèmes communs et mieux comprendre la façon d'élaborer et de présenter leurs données expérimentales à l'appui des propositions de traitements phytosanitaires communiquées par les organisations nationales et régionales de la protection des végétaux (ONPV et ORPV).

Une vision des normes pour les deux prochaines décennies

En septembre 2013, une équipe spéciale s'est réunie à Ottawa pour se pencher sur l'avenir des normes de la CIPV et a fait un excellent travail en s'attelant à l'élaboration d'un cadre pour les normes. Les travaux seront utiles aussi pour l'analyse des besoins qui sera réalisée en 2014.

Groupe de travail sur le Cadre de normes, Septembre 2013, Ottawa, Canada

Première consultation des membres jamais organisée sur un avant-projet: *Conteneurs maritimes*

Un avant-projet de norme relatif aux conteneurs maritimes, révisé par le Comité des normes à sa réunion de mai 2013, a été approuvé en vue d'une première présentation aux membres pour une consultation limitée aux observations conceptuelles de portée générale (étant entendu qu'il y aura une autre consultation des membres par la suite). Le fait de disposer de ce premier projet faciliterait, espérait-on, le débat des ONPV avec les parties prenantes nationales. Les observations préliminaires devraient donner aux membres du Comité des normes des indications sur la façon de faire avancer les travaux relatifs au projet de NIMP.

Appels lancés en 2013

- 2 appels ont été lancés auprès des auteurs de protocoles de diagnostic (avril et août) pour 5 protocoles de diagnostic différents. Dix-sept propositions ont été reçues dans ce cadre.
- 1 appel biennal à la communication de thèmes pour les normes a été lancé (en mai) et a donné lieu à la communication de 34 propositions
- 3 appels à candidatures d'experts (juin, septembre et décembre) relatifs à 6 différents groupes d'experts chargés de la rédaction ont permis de réunir 341 candidatures

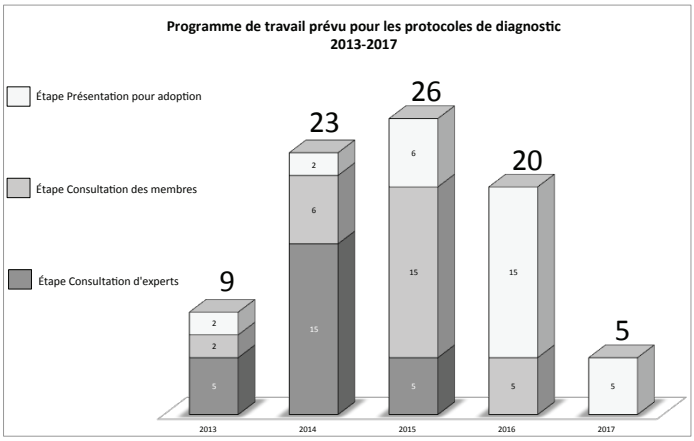

Spécification relative aux grains: *nourrir la population mondiale en pleine expansion*

Après de nombreux mois de négociation et la mise à contribution d'un petit groupe de spécialistes des questions stratégiques, le Comité des normes a approuvé le projet de spécification relatif aux *Déplacements internationaux de grains* (2008-007) en vue de sa présentation aux membres pour consultation.

Dernières nouvelles sur les protocoles de diagnostic

Le Secrétariat met au point des protocoles de diagnostic fondés sur des données scientifiques, grâce à des systèmes en ligne qui permettent de recueillir les avis d'experts spécialisés:

- 3 consultations d'experts: 4 projets de protocole de diagnostic (3 x avril)
- 18 experts en matière de diagnostic ont fait part de leurs observations au premier stade d'élaboration du protocole
- 114 experts en matière de diagnostic participent actuellement à la mise au point de protocoles de diagnostic de diagnostic
- Adoption simplifiée des protocoles de diagnostic: pour la première fois, le Comité des normes a adopté un protocole de diagnostic à l'issue de la période de notification de 45 jours qui a débuté en décembre.

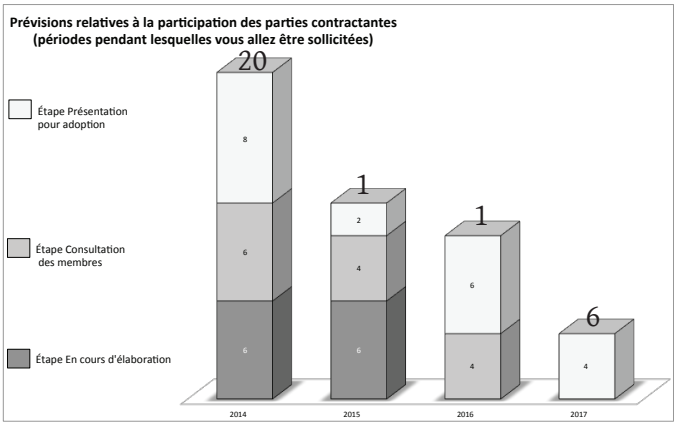

Contribuer à améliorer l'assise scientifique des traitements phytosanitaires

Des spécialistes du monde entier se sont réunis à Buenos Aires en décembre pour examiner les difficultés soulevées par l'élaboration de traitements par le froid. À l'occasion de cette consultation d'experts sur les traitements par le froid, un grand nombre des problèmes rencontrés par les concepteurs de traitements ont été évoqués et des solutions ont été trouvées. Il est apparu que de très nombreux types de traitements par le froid étaient employés mais que la plupart étaient convenus bilatéralement.

La question de savoir pourquoi ces traitements n'étaient pas proposés en réponse aux appels visant spécifiquement la communication de traitements par le froid a été posée. Il est ressorti que les données expérimentales étaient mises au point par l'exportateur et que le traitement était approuvé par l'importateur. De ce fait, le traitement n'appartient clairement ni à l'un ni à l'autre et ne peut pas être proposé à la CIPV. Les experts ont constitué un groupe indépendant et sont convenus de travailler ensemble sur les diverses options possibles en matière de traitement par le froid et de contribuer à améliorer la communication entre les ONPV afin qu'un grand nombre de ces traitements soient proposés à la CIPV en réponse au prochain appel relatif aux traitements.

Les NIMP dans les diverses langues

Consultation d'experts sur les traitements à froid, Décembre 2013, Buenos Aires Argentine

La production des NIMP dans les diverses langues, le coût énorme de la traduction, la lourde tâche que représente le suivi du processus de contrôle par les groupes d'examen linguistique et la mise à jour et la publication des NIMP dans toutes les langues de travail de la FAO soulèvent des préoccupations croissantes.

De plus, il semble que des membres ne soient pas satisfaits des traductions. Soucieux de résoudre ces questions complexes, le Secrétariat étudie des options plus économiques, de sorte que des changements pourraient être apportés. Le Comité des normes débattra d'un grand nombre de ces questions et formulera des recommandations relatives à d'éventuelles modifications du processus global d'établissement de normes, pour examen en 2016.

Fermeture du Bureau de la Division de l'informatique de la FAO à Bangkok

À la suite de la fermeture soudaine du Bureau de la Division de l'informatique (CIO) de la FAO à Bangkok, le Secrétariat de la CIPV a dû trouver tant bien que mal d'autres moyens d'appuyer et de développer le système en ligne de communication des observations. Le Secrétariat du Codex est venu à son secours et leur action commune a abouti au transfert du système en ligne de communication des observations à Rome et au recrutement d'un informaticien. Quoi qu'il en soit, le système en ligne de communication des observations est désormais utilisé aussi par le Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius et, de plus, la Convention sur la diversité biologique a fait savoir qu'elle souhaiterait également utiliser ce système. Merci à tous les usagers pour leur patience.

Absence des experts provenant du Proche-Orient

Le Secrétariat est de plus en plus préoccupé par le fait que les experts désignés par la région Proche- Orient rencontrent des difficultés, liées à la fois au financement et à l'autorisation de voyager, pour participer aux différentes réunions. Le Secrétariat s'est employé, avec l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient, à essayer de résoudre ce problème qui, par ailleurs, nous concerne tous.

Renforcement des capacités

Les parties contractantes à la CIPV s'engagent à promouvoir la fourniture d'une assistance technique aux parties contractantes, notamment à celles qui sont des pays en développement, en vue de faciliter l'application de la Convention.

Dernières informations sur les réunions du Comité chargé du renforcement des capacités

Kuala Lumpur, Malaisie, *27-31 mai 2013*

Pendant la réunion de cinq jours, le Comité a recensé les principaux domaines dans lesquels le renforcement des capacités contribuerait à faciliter l'application de la Convention et de ses normes et a examiné un plan de travail opérationnel comportant des innovations, aux fins de la mise en œuvre d'une stratégie en matière de renforcement des capacités universellement acceptée. De plus, le Comité chargé du renforcement des capacités a fait office de comité directeur pour des projets spécifiques.

Comité chargé du renforcement des capacités mai 2013

Bari, Italie, *novembre 2013*

À cette réunion, le Comité chargé du renforcement des capacités s'est principalement employé à:

- Examiner la situation d'avancement de toutes les activités liées au renforcement des capacités et, en qualité de comité directeur, formuler des orientations relatives à deux projets financés par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC).
- Décider des critères à appliquer pour sélectionner les activités prioritaires qui seraient ajoutées à son plan de travail.
- Élaborer des plans relatifs à l'évaluation des activités menées par Comité chargé du renforcement des capacités pendant son premier mandat de deux ans.
- Recommander que la dotation en personnel affecté au renforcement des capacités soit plus durable pour que le plan de travail dans ce domaine puisse être mené à bien.

Comité chargé du renforcement des capacités novembre 2013

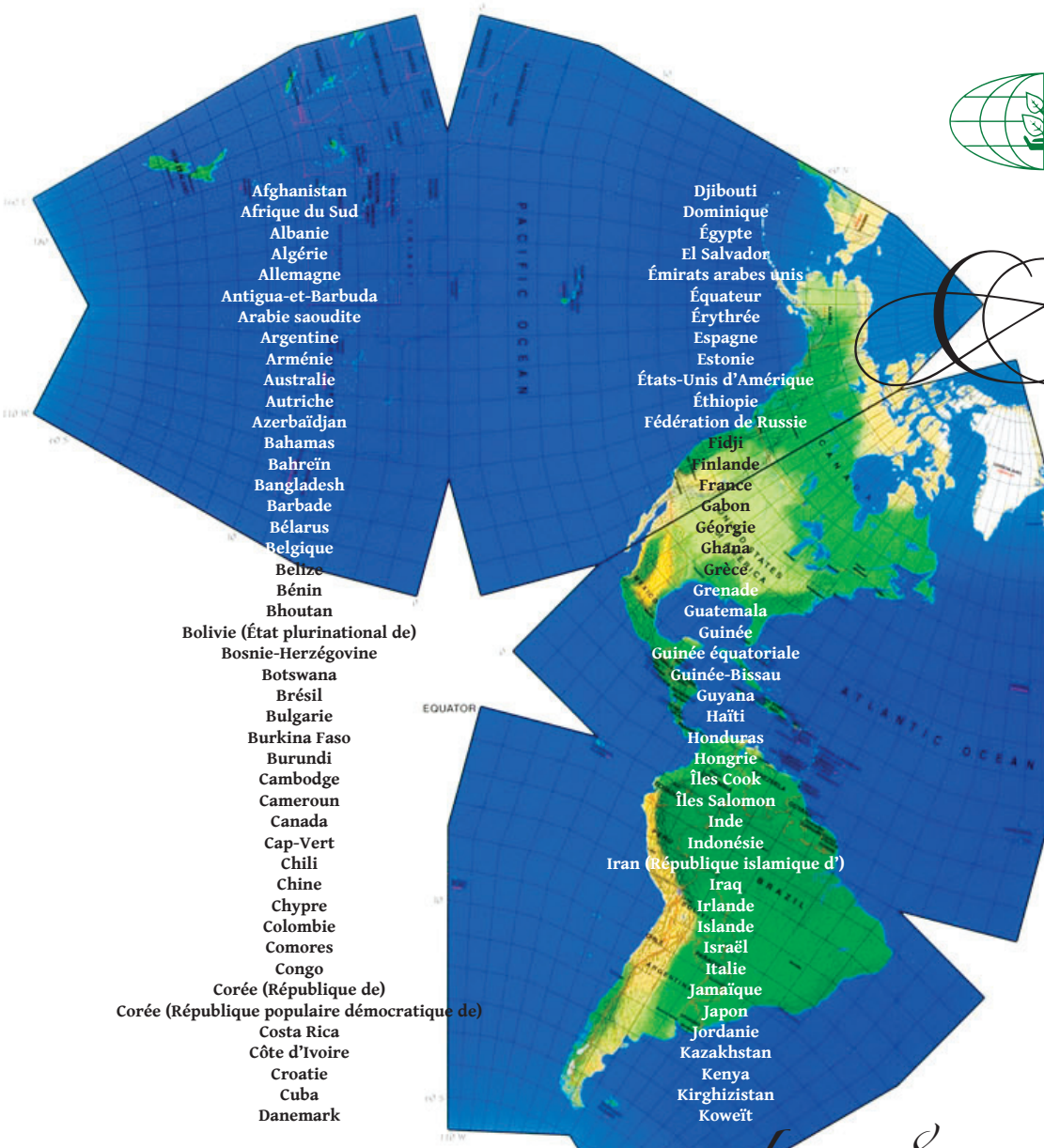

Afghanistan
Afrique du Sud
Albanie
Algérie
Allemagne
Antigua-et-Barbuda
Arabie saoudite
Argentine
Arménie
Australie
Autriche
Azerbaïdjan
Bahamas
Bahreïn
Bangladesh
Barbade
Bélarus
Belgique
Belize
Bénin
Bhoutan
Bolivie (État plurinational de)
Bosnie-Herzégovine
Botswana
Brésil
Bulgarie
Burkina Faso
Burundi
Cambodge
Cameroun
Canada
Cap-Vert
Chili
Chine
Chypre
Colombie
Comores
Congo
Corée (République de)
Corée (République populaire démocratique de)
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Croatie
Cuba
Danemark

Djibouti
Dominique
Égypte
El Salvador
Émirats arabes unis
Équateur
Érythrée
Espagne
Estonie
États-Unis d'Amérique
Éthiopie
Fédération de Russie
Fidji
Finlande
France
Gabon
Géorgie
Ghana
Grèce
Grenade
Guatemala
Guinée
Guinée équatoriale
Guinée-Bissau
Guyana
Haïti
Honduras
Hongrie
Îles Cook
Îles Salomon
Inde
Indonésie
Iran (République islamique d')
Iraq
Irlande
Islande
Israël
Italie
Jamaïque
Japon
Jordanie
Kazakhstan
Kenya
Kirghizistan
Koweït

Les 181 pa
de la C

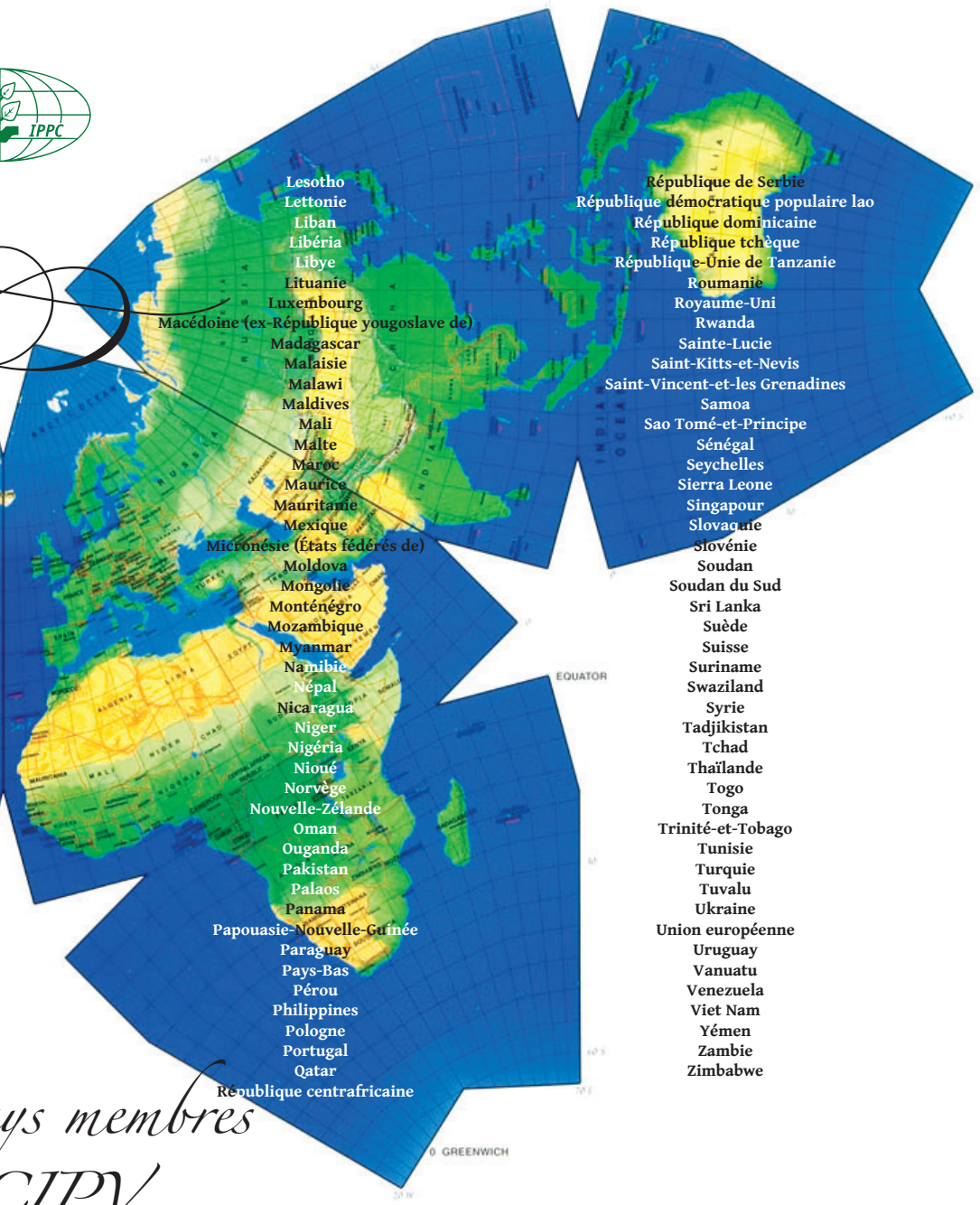

Lesotho
Lettonie
Liban
Libéria
Libye
Lituanie
Luxembourg
Macédoine (ex-République yougoslave de)
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maldives
Mali
Malte
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mexique
Micronésie (États fédérés de)
Moldova
Mongolie
Monténégro
Mozambique
Myanmar
Namibie
Népal
Nicaragua
Niger
Nigéria
Nioué
Norvège
Nouvelle-Zélande
Oman
Ouganda
Pakistan
Palaos
Panama
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
Qatar
République centrafricaine
République de Serbie
République démocratique populaire lao
République dominicaine
République tchèque
République-Unie de Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni
Rwanda
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Vincent-et-les Grenadines
Samoa
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Singapour
Slovaquie
Slovénie
Soudan
Soudan du Sud
Sri Lanka
Suède
Suisse
Suriname
Swaziland
Syrie
Tadjikistan
Tchad
Thaïlande
Togo
Tonga
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Tuvalu
Ukraine
Union européenne
Uruguay
Vanuatu
Venezuela
Viet Nam
Yémen
Zambie
Zimbabwe

ys membres
CIPV

Plan opérationnel et évaluation du Comité chargé du renforcement des capacités

- Le Comité chargé du renforcement des capacités a accepté de continuer à présenter des rapports succincts sur ses activités à la CMP, tout en produisant des versions plus détaillées et évolutives de ses plans et documents, à son propre usage et celui du Secrétariat.
- Le Comité chargé du renforcement des capacités a estimé qu'une évaluation externe des activités de renforcement des capacités qui sont menées par la CIPV depuis l'adoption de sa stratégie en la matière en 2010 serait précieuse.
- L'évaluation serait conduite après l'expiration du mandat du Comité chargé du renforcement des capacités (avril 2014).
- Des experts seront sélectionnés par le Bureau pour procéder à l'évaluation et en présenter les résultats à la CMP, à sa dixième session.

Projet 401 du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce: *Formation d'agents d'accompagnement pour l'évaluation de la capacité phytosanitaire*

Le projet vise à améliorer la coordination et la cohérence des programmes de protection phytosanitaire au niveau national, grâce à une amélioration de l'évaluation des besoins et de la planification des activités. Plusieurs personnes seront formées à la conduite des processus d'évaluation des besoins phytosanitaires et de planification des activités reposant sur l'emploi de l'outil évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP). La CIPV a mis au point l'ECP pour que les pays l'utilisent comme un outil d'auto-évaluation et une plateforme de planification stratégique. L'application effective de l'ECP, appuyée par des agents d'accompagnement compétents, permet aux parties prenantes de s'aligner, grâce à l'établissement d'un inventaire clair des points forts et des besoins, et de valider un plan d'action coordonné au niveau national, qui précise les interventions d'assistance technique les plus efficaces.

L'exécution de ce projet débutera en 2014 et les candidats à la formation seront sélectionnés au moyen d'un appel à candidatures qui sera lancé par le Secrétariat de la CIPV auprès des ONPV, des ORPV et des autres partenaires de la CIPV (Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), Banque interaméricaine de développement (BID), FANDC, etc.). Les conditions minimales que les candidats doivent remplir et la description du processus de sélection figureront dans l'appel à candidatures. Lors de la sélection, on fera appel à un consultant spécialisé qui évaluera au préalable les compétences des stagiaires potentiels en matière d'éducation d'adultes et de conduite de processus, afin d'orienter l'examen des candidatures. Les stagiaires devront démontrer qu'ils connaissent bien les questions phytosanitaires, l'un des critères essentiels pour garantir le succès de l'application de l'ECP par les pays à l'avenir. Il n'est pas indispensable que les candidats occupent des fonctions dans une ONPV.

Un financement sera fourni exclusivement aux parties contractantes à la CIPV qui font partie des pays en développement ou des pays les moins avancés.

Page des ressources phytosanitaires

La page des ressources phytosanitaires (*www.phytosanitary.info*) a pour objectif d'être une plateforme de mise en commun des informations où vous-mêmes, et l'ensemble de la communauté mondiale vouée à la protection des plantes, pourrez trouver et communiquer des ressources techniques liées au domaine phytosanitaire. Vous y trouverez des outils utiles, tels qu'un cours électronique sur l'analyse du risque phytosanitaire, un fichier de consultants et d'autres ressources techniques (notamment du matériel de formation, des guides et des manuels), pour renforcer la capacité phytosanitaire des parties contractantes à la CIPV.

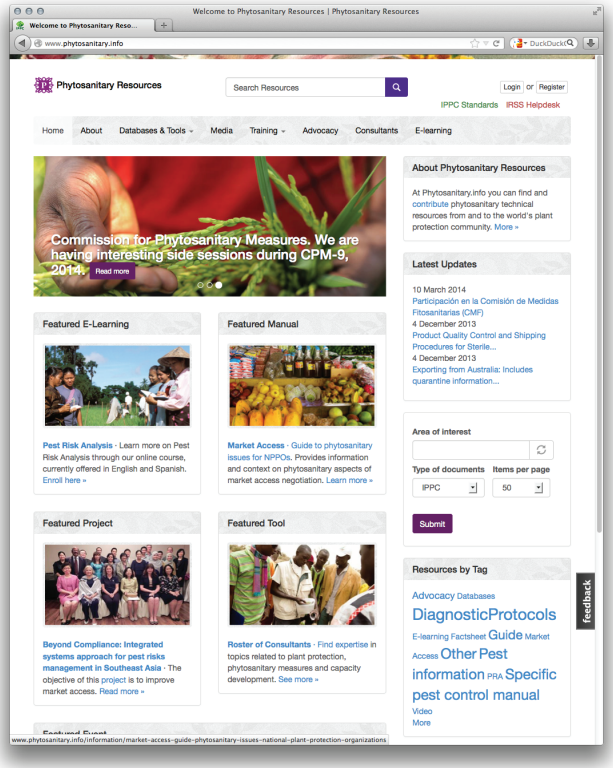

Le Secrétariat de la CIPV travaille actuellement à la restructuration de la page web afin de rendre celle-ci plus conviviale. La page assortie de nouvelles fonctions et d'une présentation révisée devrait être mise en ligne au printemps 2014.

Le Comité chargé du renforcement des capacités a examiné l'utilité de la page et débattu des options permettant de poursuivre son amélioration. Il est prévu de lancer un nouvel appel à la communication de ressources phytosanitaires à insérer sur cette page.

Projet 350 du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce: projet relatif à l'élaboration de manuels phytosanitaires, protocoles normalisés et modules de formation utilisables à l'échelle mondiale

Le Comité chargé du renforcement des capacités, en sa qualité de Comité directeur du projet, a examiné les progrès accomplis et pris des décisions relatives à la série de produits en cours d'élaboration. Il a aussi émis des avis sur des questions liées à la gestion globale du projet, notamment la sélection des matériels de base pertinents à employer, la planification de l'examen des produits, l'étude des possibilités de partenariat pour la traduction et les mécanismes de planification, d'expérimentation pilote et de communication des avis. Dans le cadre de ce projet, le Comité chargé du renforcement des capacités élabore des matériels qui remplissent les critères qu'il a établis afin de privilégier certains produits, à savoir ceux qui concernent des fonctions essentielles de la CIPV, sont utilisables à l'échelle mondiale, comblent une lacune en portant sur un domaine dans lequel il n'existe pas de matériel disponible, intéressent des questions d'apparition récente et renforcent les systèmes de gestion des ONPV.

Produits du projet

- Les nouveaux manuels et les ressources connexes qui sont en cours de production portent sur les domaines suivants: établissement et gestion des ONPV, opérations d'importation et d'exportation et autres questions.
- Le Comité chargé du renforcement des capacités a estimé qu'un bref prospectus qui synthétise les informations de base sur le traitement par chauffage diélectrique fournirait des renseignements simples mais précieux sur ce traitement récemment adopté et il a fixé les points à aborder dans le prospectus.
- Une série de matériels spécifiquement produits à des fins de sensibilisation à la question de l'analyse du risque phytosanitaire est en cours d'élaboration en partenariat avec le Service de l'inspection de la santé des plantes et des animaux (APHIS) du Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) et le Groupe consultatif de la CIPV sur l'analyse du risque phytosanitaire.
- Le manuel de l'IICA sur la participation aux réunions de la CIPV a été mis à jour dans le cadre du projet et de nouveaux matériels visuels ont été produits pour faciliter son emploi.
- Des partenaires sont activement recherchés pour collaborer à la traduction, l'impression et l'emploi de ces matériels.

Manuels produits sous les auspices du Secrétariat de la CIPV

Le premier manuel produit sous les auspices du Secrétariat de la CIPV, un guide à l'intention des ONPV sur les questions phytosanitaires qui traite de l'accès au marché, a été présenté en octobre 2013, lors de l'atelier sur les défis et les possibilités de l'accès au marché liés aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), organisé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC-SPS) à Genève (Suisse). Le Comité chargé du renforcement des capacités a débattu de l'utilité du manuel et élaboré un plan pour le compléter. Des manuels sur le transit et l'équivalence sont presque terminés.

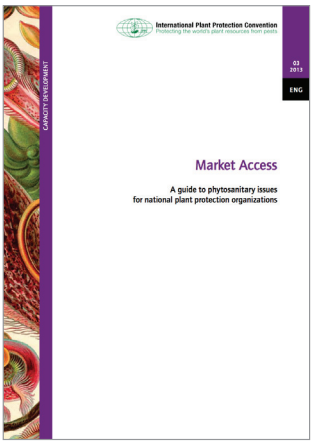

Ateliers régionaux

- Sept ateliers régionaux ont été organisés en 2013 avec la généreuse contribution des organisateurs et co-organisateurs.
- Sur les 181 parties contractantes à la CIPV, 134 ont participé aux sept ateliers régionaux organisés en 2013.
- Les ateliers ont réuni au total 236 participants.
- L'élargissement du champ couvert par les ateliers et le fait que le Secrétariat de la CIPV ait traité davantage de thèmes et fait le point sur un plus grand nombre de questions ont été jugés positivement.
- La possibilité offerte aux parties contractantes de se réunir au niveau régional pour débattre de leurs expériences et de leurs difficultés dans le domaine phytosanitaire est extrêmement précieuse.
- La participation aux ateliers doit être soigneusement préparée.
- Les prochains ateliers devront accorder plus de place aux obligations des pays

en matière d'établissement de rapports car il s'agit d'une question extrêmement importante.
- Un système d'évaluation plus avancé est en cours de planification.

Une chance à saisir: la formation de formateurs

Le Secrétariat et le Comité chargé du renforcement des capacités recherchent des collaborateurs pour la mise en place des programmes de formation de formateurs dans le domaine phytosanitaire. Les programmes viseraient à renforcer les compétences techniques et pédagogiques de certaines personnes qui pourraient ainsi en former d'autres sur des questions phytosanitaires essentielles telles que la gestion des ONPV, les aspects phytosanitaires de l'accès au marché, l'analyse du risque phytosanitaire, la surveillance, etc. Les collaborateurs participant à cette initiative pourraient être les parties contractantes, les ORPV, les fonctionnaires régionaux de la FAO, les donateurs et tout autre partenaire soucieux d'améliorer la compréhension du cadre de la CIPV. Le lancement de ces programmes est subordonné à la mobilisation de contributions financières et organisationnelles. Pour tout complément d'informations, prière de s'adresser à: *ana.peralta@fao.org*

Règlement des différends

L'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends et le processus de règlement des différends de la CIPV, lui-même, sont des recours sous-utilisés mais vitaux dans le cadre de la Convention. Le système permet aux parties contractantes engagées dans un litige phytosanitaire de nature technique, de trouver une solution fondée sur des données scientifiques grâce à une procédure qui se veut efficace et beaucoup moins coûteuse que si l'affaire était portée devant l'Organisation mondiale du commerce.

Caractéristiques générales

- Adresse au Secrétariat et aux parties en litige des indications sur le choix des méthodes de règlement du différend et peut proposer ses services, s'agissant de consultation, bons offices, médiation ou arbitrage
- Propose des candidatures d'experts indépendants pour la procédure du Comité d'experts de la CIPV lorsque les parties en litige ne parviennent pas à s'entendre sur les experts proposés par le Secrétariat
- Approuve les rapports des comités d'experts, et notamment vérifie tous les points des procédures des Comités d'experts
- S'acquitte d'autres fonctions, notamment: i) aide le Secrétariat à répondre aux demandes de l'OMC ou d'autres organisations, ii) fait rapport sur les activités relatives au règlement des différends menées par la CIPV et sur celles qui sont menées par d'autres organisations et ont des incidences sur la communauté s'occupant des questions phytosanitaires, et iii) identifie les experts qui conviennent

Dernières informations

Il n'y a pas de nouveau litige en cours de traitement dans le système de règlement des différends de la CIPV. Comme indiqué l'année dernière à la réunion de la Commission des mesures phytosanitaires, le Secrétariat a facilité la tenue des débats relatifs à un litige encore en cours de règlement.

Le Secrétariat est prêt à apporter son appui à la résolution des différends liés à des questions phytosanitaires et souligne que le processus de règlement des différends de la CIPV n'ayant pas un caractère contraignant, devrait être sensiblement moins coûteux et plus rapide qu'un recours devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Dixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends, rapport 2013

Plusieurs recommandations formulées dans le rapport de la dernière réunion de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends demeurent valides:

- Il faut continuer à promouvoir davantage les processus à la fois formels et informels de règlement des différends au sein de la CIPV
- Forte de ses experts techniques et de sa connaissance des normes, la CIPV devrait être la mieux placée pour régler les litiges de nature technique
- Le Secrétariat de la CIPV devrait surveiller les problèmes commerciaux liés à des questions phytosanitaires, dont le Comité SPS de l'OMC est saisi et proposer aux parties contractantes le recours à la procédure de prévention des différends conduite par la CIPV.

Prochaines réunions

Le Secrétariat a tenté d'introduire la pratique des réunions virtuelles dans le fonctionnement de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends. Cependant, cette tâche s'est avérée très difficile – les différences de fuseaux horaires ont posé de gros problèmes et, de plus, le Secrétariat n'est pas parvenu à mobiliser tous les membres au moment prévu pour la conférence.

Recevoir les avis des parties contractantes

Une certaine lassitude des parties contractantes à l'égard des enquêtes est évidente, mais celles-ci restent le moyen le plus efficace d'obtenir des informations utiles auprès d'une vaste communauté, sous réserve que des réponses soient reçues. Les réponses reçues à l'enquête sur l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends qui a été lancée à la réunion de la CMP n'étaient pas nombreuses. Cependant, des projets de recommandations ont été élaborés à partir des réponses reçues et ont été examinés par le Groupe de la planification stratégique en vue d'être présentés à la CMP, à sa neuvième session.

Obligations nationales en matière d'établissement de rapports

À sa huitième session, la CMP a indiqué que le programme d'échange d'informations de la CIPV serait désormais intitulé programme relatif aux obligations nationales en matière d'établissement de rapports de la CIPV, afin de mieux refléter la nature de la tâche et les obligations des parties contractantes à la CIPV. Le programme établira de bonnes pratiques pour faire en sorte que les informations soient cohérentes et que la CIPV, les parties prenantes et les autres organisations internationales telles que l'OMC puissent facilement y accéder.

Rapports d'organismes nuisibles

Un récapitulatif des rapports relatifs d'organismes nuisibles qui ont été communiqués par l'intermédiaire du PPI est présenté ci-après. Une analyse plus détaillée sera effectuée par le groupe consultatif sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports. Il a été constaté que très peu de pays ont signalé au cours des années.

Notifications d'organismes nuisibles effectuées par l'intermédiaire du PPI entre 2005 et 2013

	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Pays	16	17	22	16	32	11	15	11	4
Rapports	47	66	56	69	31	28	28	29	5
Organismes nuisibles	37	42	44	65	13	27	24	26	4

Législation

Un récapitulatif des rapports relatifs à la législation qui ont été communiqués par l'intermédiaire du PPI est présenté ci-après. Le Groupe consultatif sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports procèdera à une analyse plus approfondie. Quatre-vingt-dix pays ont communiqué plus de 420 rapports entre 2005 et 2013, mais certains pays ne semblent pas avoir actualisé les informations au cours des dernières années.

Rapports Législation faites par l'intermédiaire du PPI entre 2005 et 2013

	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Pays	15	21	21	21	11	10	17	24	18
Rapports	28	46	50	38	15	29	42	45	27

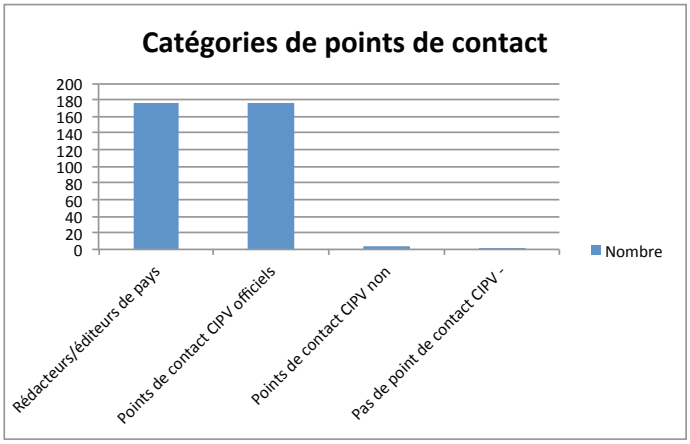

Groupe consultatif sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports

À sa huitième session, la CMP est convenue de créer le Groupe consultatif sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports, chargé de recenser les obstacles et les problèmes qui ont freiné l'établissement de rapports par le passé. Le Groupe consultatif sera composé d'un expert de chacune des sept régions de la FAO, d'un membre du Bureau, du Président du Comité chargé du renforcement des capacités, du Président de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends et du Président du Comité des normes.

Le Groupe consultatif s'attellera à l'élaboration d'un plan de travail révisé visant à améliorer l'aptitude des membres à s'acquitter de leurs obligations en matière d'établissement de rapports.

La constitution du Groupe consultatif – deux régions doivent encore proposer des participants – a pris beaucoup plus de temps que prévu et aucune réunion n'a encore été organisée. En attendant, le Secrétariat a rassemblé des statistiques relatives aux obligations en matière d'établissement de rapports, des résumés des obligations et l'analyse des résultats de l'enquête générale.

Il n'y aura pas de réunion concrète du Groupe consultatif sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports avant la neuvième session de la CMP, mais la situation devrait toutefois avoir suffisamment progressé pour qu'il soit utile de faire le point à ce sujet pendant la session.

Collaboration avec CAB International

Au titre des efforts récemment déployés en vue d'améliorer la collaboration dans le cadre d'activités conjointes, la CIPV et le projet Plantwise de CAB International sont convenus de lancer une initiative de détachement de personnel entre leurs organisations pour améliorer la transparence et l'efficacité et faciliter l'élaboration et l'approbation d'un programme de travail commun visant à concrétiser un peu plus ces efforts.

Plantwise & CIPV atelier conjoint, Février 2014, Nairobi, Kenya

La CIPV espère mener à bien plusieurs projets cruciaux, tels que l'harmonisation de la terminologie employée à la fois par la CIPV et Plantwise, l'établissement des liens nécessaires entre les ressources en ligne gérées par les deux équipes, la poursuite de la sensibilisation à leur mission conjointe au moyen de matériel d'information, et la promotion de l'assurance qualité au sein de la CIPV et de CAB International.

Stratégie/plan de travail en matière de communication

Dans le but d'engager une action distincte dans le domaine de la communication et d'accorder par ailleurs un regain d'attention aux obligations nationales en matière d'établissement de rapports, le Secrétariat a détaché les activités de communication de l'ancienne structure d'échange d'informations. Il s'agit d'intensifier les obligations nationales en matière d'établissement de rapports, étant entendu que les technologies des communications et de l'information appuient les activités essentielles du Secrétariat et de la CIPV: l'élaboration de normes, le renforcement des capacités ainsi que l'établissement de rapports par les pays.

Depuis que la CMP à sa huitième session a approuvé la stratégie officielle révisée en matière de communication, une évaluation des besoins dans ce domaine est conduite au sein de la CIPV, grâce à une offre généreuse du Service de l'inspection de la santé des plantes et des animaux (APHIS) du Département de l'agriculture des États-Unis (USDA). Le Secrétariat espère que ce processus lui permettra d'identifier les moyens les plus efficaces d'aider la CIPV et ses membres à communiquer avec leurs publics cibles, à améliorer la visibilité globale de la CIPV et à sensibiliser à la nécessité absolue de protéger la santé des plantes.

En dernier ressort, le Secrétariat prévoit de tirer parti de cette évaluation pour faire mieux connaître les activités de la CIPV et mobiliser des ressources financières supplémentaires en leur faveur.

Afrique centrale

À la fin de juin 2013, la CIPV a organisé et conduit un atelier de formation à l'intention des rédacteurs/éditeurs du Portail phytosanitaire international (PPI) chargés des obligations en matière d'établissement de rapports dans 11 pays d'Afrique centrale. Le projet initial de la FAO continuera à être financé par les communautés économiques régionales locales. Dans cette région, le respect des obligations en matière d'établissement de rapports devrait régulièrement s'améliorer au cours des prochaines années.

Un appui est fourni en permanence aux pays qui présentent des demandes relatives aux obligations en matière d'établissement de rapports et ces pays travaillent aujourd'hui à la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux en la matière.

Notification par l'intermédiaire des ORPV

Le Secrétariat et l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) continuent à mettre au point un système de notification des organismes nuisibles qui permet aux parties contractantes d'effectuer le signalement par l'intermédiaire des ORPV. Les parties contractantes devront donner aux ORPV le pouvoir de s'acquitter de cette tâche à leur place. Ce nouveau système est en phase d'expérimentation et il devrait être mis en service avant le milieu de l'année 2014.

Le système devrait contribuer à faire augmenter considérablement le nombre de notifications provenant des pays membres de l'OEPP. Il devrait être ensuite relativement facile de rendre le système du PPI plus largement disponible pour la notification d'organismes nuisibles par l'intermédiaire d'autres ORPV. Le système pourrait aussi être étendu de manière à englober d'autres catégories de rapports visés dans les obligations nationales d'établissement de rapports

Activités de liaison

Activités du Secrétariat de la CIPV

Le Secrétariat de la CIPV participe à un certain nombre d'activités aux côtés d'organisations très variées: nationales, internationales ou du secteur privé. Dans la plupart des cas où le Secrétariat de la CIPV travaille en liaison avec un autre organisme, il s'agit surtout d'entretenir ou de renforcer l'entente réciproque, plutôt que de réaliser une activité de coopération particulière.

Un bon exemple en est donné par la réunion du Secrétariat et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) qui s'est tenue à Bruxelles, en juillet 2013. Il s'agissait d'une première réunion exploratoire dont l'objectif était de faire connaître les activités de la CIPV et de découvrir celles de l'OMD. Plusieurs domaines d'intérêt communs ont été trouvés, notamment certains aspects de l'établissement de normes, la certification phytosanitaire électronique (ePhyto) et, s'agissant de l'OMD, le guichet unique et la gestion coordonnée des frontières.

CIPV-Convention sur la diversité biologique

The Secretaries of the Convention on Biological Diversity (CBD) and the IPPC met in September of this year to discuss details on their partnership. It was decided to expand the cooperation to other areas of joint interest in addition to the traditional cooperation on Living Modified Organisms (LMO) under the Cartagena Protocol on Biosafety and Invasive Alien Species (IAS).

Groupe de liaison interinstitutions sur les espèces exotiques envahissantes

Cette année, le Secrétariat de la CIPV et la FAO ont accueilli le Groupe de liaison inter- institutions sur les espèces exotiques envahissantes. Le mandat a été remanié avec succès, pour permettre la participation de toutes les organisations internationales concernées.

Contribution des parties prenantes au processus d'établissement de normes

Comme chaque année, la procédure d'établissement de normes prévoit, outre les parties contractantes, les ONPV et les ORPV, la contribution d'organisations internationales compétentes.

- Nous continuons à travailler conjointement avec le Secrétariat du Codex Alimentarius au développement et à la gestion du système en ligne de communication des observations. D'ailleurs, le développement planifié pour l'année prochaine sera réalisé en majeure partie avec des ressources fournies par le Codex.
- En ce qui concerne l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture continue d'apporter son appui technique au Groupe technique sur les mouches des fruits.
- Le Groupe de recherche international sur la quarantaine forestière a conduit des recherches pour donner une assise scientifique à l'examen conduit par le Groupe technique sur la quarantaine forestière en ce qui concerne les critères qu'un traitement doit remplir pour pouvoir être inclus dans la NIMP 15 (Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international).

Groupe de travail d'experts sur le Mouvement international de la Graines, Juillet 2013 Den Haag, Pays-Bas

- L'organisation International Grain Trade Coalition a manifesté un très grand intérêt pour l'élaboration du projet de spécification relatif aux déplacements internationaux de grains (2008- 007). À l'issue d'une rencontre, le Secrétariat de la CIPV a incité l'organisation à encourager ses membres à travailler avec les ONPV pour contribuer à l'élaboration de la spécification.
- La Fédération internationale des semences (FIS) a activement participé aux activités, en sa qualité de membre du groupe de travail d'experts sur les déplacements internationaux de semences (2009-003), et l'Association internationale d'essais de semences (AIES) y a aussi participé indirectement, par l'entremise d'un membre du groupe de travail d'experts qui était aussi associé aux travaux de l'AIES.

Projet de NIMP sur les conteneurs maritimes

- Parmi tous les travaux relatifs à l'élaboration de normes, le projet de NIMP sur les conteneurs maritimes est celui pour lequel nous nous sommes mis en rapport avec le plus grand nombre d'organisations internationales, notamment: l'Association des propriétaires de conteneurs, la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Chambre internationale de la marine marchande, l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation mondiale de la

santé animale (OIE), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), le World Shipping Council (WSC) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).
- Il convient de noter en particulier que l'OMD étudie la possibilité d'inclure dans sa base de données douanières des champs de données qui permettraient d'enregistrer et d'extraire des informations sur l'état de propreté d'un conteneur. De même, le *Code d'usages pour le chargement des cargaisons dans des unités de transport* a été mis à jour conjointement par l'Organisation maritime internationale (OMI), la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), sur la base des éléments fournis par le Groupe de travail d'experts de la CIPV et le Secrétariat de la CIPV ainsi que par plusieurs autres organisations internationales.

Autres activités de la CIPV

Certificats phytosanitaires électroniques

La première réunion non virtuelle du Groupe directeur ePhyto s'est tenue en Nouvelle-Zélande, en septembre 2013, et a été couronnée de succès. Les participants ont élaboré un plan de travail et conduit des débats productifs qui ont notamment permis de préciser les résultats attendus des travaux du Comité.

Les trois principaux domaines de travail du Groupe directeur ePhyto sont les suivants:

- L'harmonisation
- La réalisation d'une étude de faisabilité relative à la création d'un centre mondial de traitement ePhyto (qui sera présentée à la CMP à sa neuvième session (2014))
- La conduite d'une campagne de sensibilisation, en collaboration avec l'équipe du renforcement des capacités

Le Groupe directeur ePhyto attend la publication de l'étude de faisabilité relative à la création d'un centre mondial de traitement ePhyto avant de se pencher sur l'élaboration d'un nouveau cadre pour la certification électronique.

Une étude générale sur les besoins du Secrétariat de la CIPV dans son ensemble en matière d'informatique (y compris le système en ligne de communication des observations, la prise de décisions par voie électronique, les documents des réunions) a été réalisée au début de l'année. Dans le cadre de ce processus, certains membres du personnel et des membres du Comité des normes seront contactés pour fournir des informations sur les besoins des usagers.

Certificats phytosanitaires Électroniques Groupe de pilotage, Septembre 2013, la Nouvelle-Zélande

Coopération avec la Convention sur la diversité biologique

e Secrétariat de la CIPV et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) se sont réunis pendant la semaine du 16 septembre 2013 à Montréal, au Canada. Cette réunion a été jugée fructueuse dans la mesure où, conformément au *Protocole de coopération* de 2004, les deux secrétariats sont convenus de procéder ensemble à un examen approfondi et une actualisation du programme de travail conjoint. Les deux secrétariats ont présenté et examiné leurs cadres stratégiques respectifs et notamment les perspectives de collaboration future. Il a été proposé d'organiser des ateliers conjoints de renforcement des capacités, afin de favoriser la cohérence entre les conventions.

CBD-IPPC Réunion, Septembre 2013, Montréal, Canada

Réunion avec la Commission européenne

Le Secrétariat a tenu avec la Commission européenne une réunion sur des questions de fond telles que le maintien de l'appui financier et les possibilités de collaboration future. Cette réunion, qui s'est tenue au début de juillet à Bruxelles, a été la troisième réunion de ce type avec le donateur le plus important du Secrétariat de la CIPV. Outre l'examen relatif au maintien de l'appui fourni, les représentants de la Commission ont fait une présentation détaillée de la nouvelle législation de l'Union européenne proposée dans le domaine phytosanitaire et ont demandé au Secrétariat de la CIPV d'aider à promouvoir deux nouvelles évaluations du risque phytosanitaire qui viennent d'être publiées.

Vingt-cinquième Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux

La vingt-cinquième réunion de coordination technique qui a rassemblé les organisations régionales de la protection des végétaux a permis de dégager des éléments utiles pour les différents programmes de travail mis en œuvre dans le cadre de la CIPV.

Une bonne douzaine d'actions de tutorat et de coopération entre ORPV ont été recensées pour l'année prochaine, au titre des activités communes menées sous la responsabilité des ORPV.

Les participants à la réunion ont formulé des avis et fourni des éléments d'appui stratégiques et techniques à l'intention du Bureau, du Secrétariat et de la CMP sur des questions d'intérêt général et ont identifié des thèmes susceptibles de faire l'objet de séances parallèles et de séances scientifiques.

Activités à l'appui du programme d'assistance technique de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires

Le Secrétariat a contribué au programme d'assistance technique relatif aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), en tant que membre de l'équipe qui a organisé les ateliers et activités ci-après:

Atelier de formation OMC, Libreville, Gabon, 2013

- Atelier pour l'Afrique francophone: 17-20 septembre 2013. Lieu: Libreville (Gabon)
- Atelier pour les pays arabes: 4-7 novembre 2013. Lieu: Abou Dhabi (Émirats arabes unis)
- Le cours de perfectionnement 2013 sur les mesures sanitaires et phytosanitaires s'est tenu en anglais à Genève. Les représentants de la CIPV sont intervenus pendant la troisième semaine du cours, comme les années précédentes.
- L'atelier thématique SPS s'est tenu le 14 octobre 2013. Cette année, l'atelier de l'OMC a traité des défis et possibilités de l'accès au marché liés aux mesures sanitaires et phytosanitaires. Le Secrétariat de la CIPV a présenté à cette occasion le premier manuel produit sous ses auspices: un guide sur les questions phytosanitaires à l'intention des ONPV qui traite de l'accès au marché.

Aperçu de la situation financière de la CIPV

En 2013, le montant des crédits alloués à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) au titre du budget ordinaire de la FAO s'est élevé à 3 059 096 USD, contre 3 009 350 USD en 2012 et 2 785 177 USD en 2011, ce qui représente une augmentation des ressources de 1,6 pour cent pendant la période 2012-2013 et de 9,8 pour cent pendant la période 2011-2013. Comme les années précédentes, la priorité du Secrétariat de la CIPV en matière de finances a été de dépenser intégralement les fonds alloués au titre du budget ordinaire et d'exécuter toutes les activités inscrites au budget.

En 2013, le montant des contributions au Fonds fiduciaire de la CIPV s'est élevé à 1 657 134 USD, contre 505 853 USD en 2012 et 1 216 451 USD en 2011. On observe cependant une baisse régulière des contributions en faveur du Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV. Il est donc capital de redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources, afin que le programme de travail soit exécuté au niveau attendu par la CMP.

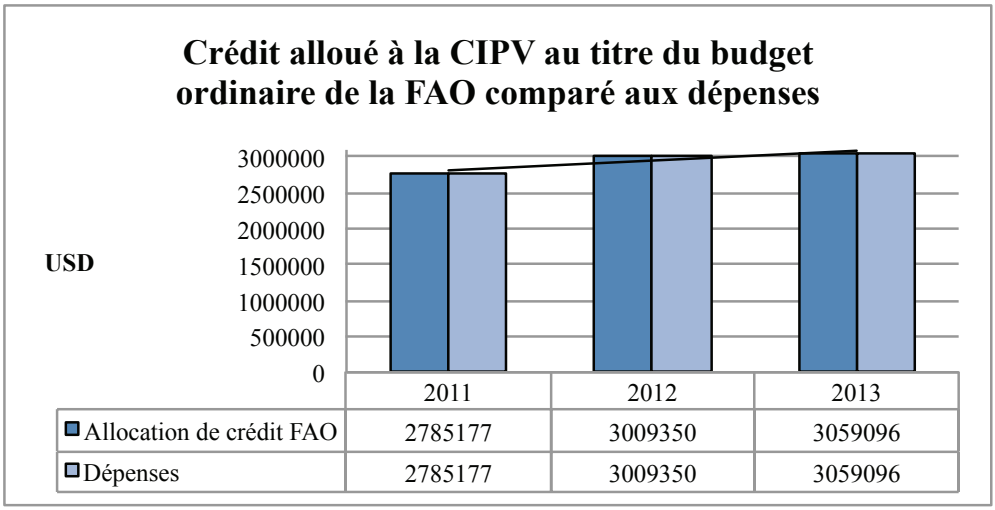

International Plant Protection Convention (IPPC) Trust funds Contributions / as of 31 December 2013 / in USD			
IPPC Multi-donor TF	**2011**	**2012**	**2013**
Australia	574,078		
Japan	28,500		28,500
New Zealand		30,000	80,000
Republic of Korea	50,000	100,000	100,000
USA	20,000		175,000
Other	36,881	3,143	189
Total	**709,459**	**133,143**	**383,689**
Other trust funds	**2011**	**2012**	**2013**
EU - Participation TF	320	7	407,056
EU - IRSS (Part 2) TF	506,672	374	550,964
Capacity development TF		372,329	
Switzerland TF			315,425
Total	**506,992**	**372,710**	**1,273,445**

Convention internationale pour la protection des végétaux
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Roma, Italia
Tel: +39 06 5705 4812
Fax: +39 06 5705 4819
Email: ippc@fao.org
Web: www.ippc.int

Image de couverture: *La belle saison,* René Magritte, 1961.

Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Roma, Italia
Tel: +39 06 5705 4812
Fax: +39 06 5705 4819
Email: ippc@fao.org
Web: www.ippc.int